

# VOS CONSIGNES EN CAS DE SINISTRE

## INCENDIE

**C'EST VRAI, UN INCENDIE, ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES**, mais c'est aussi vrai que ces drames se produisent le plus souvent par négligence ou par malveillance. Il est donc essentiel que chacun puisse prendre conscience de cela pour rester vigilant, et agir en connaissance de cause.

L'incendie domestique n'est pas une fatalité, et lorsqu'il survient, les bons gestes permettent d'en diminuer considérablement les conséquences.

### COMMENT ÊTRE AVERTI À TEMPS ?



Tous les lieux d'habitation doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée installé par le propriétaire.

Il doit être fixé le plus haut possible, dans un lieu de circulation, à proximité des chambres.

Le locataire en assure le bon fonctionnement, l'entretien et le remplacement tant qu'il occupe les lieux.



### COMMENT ÉVITER UN INCENDIE CHEZ SOI ?

- Vous devez laisser les entreprises titulaires des contrats d'entretien accéder à votre logement pour contrôler l'installation une fois par an.
- Ne fumez jamais au lit.
- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise.
- Méfiez-vous de l'huile sur le feu et des appareils électroménagers.
- N'utilisez pas de réchaud d'appoint au gaz ou de chauffage au pétrole.
- Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes...).
- Ne stockez pas de carburant ou de produits explosifs chez vous.
- Ne stockez rien sur votre balcon ou terrasse.
- Ne laissez pas vos bougies allumées sans surveillance.
- Mettez allumettes et briquets hors de portée des enfants.
- N'oubliez pas d'éteindre vos plaques chauffantes électriques ou gazinière avant de partir.

### QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?



#### ALERTER - PORTER SECOURS - ÉTEINDRE

- > Alerte les secours (18 ou 112 depuis le portable) et donnez des informations précises
- > Essayez d'éteindre l'incendie, si vous pouvez, avec les moyens en votre possession.
- > Alerter les occupants de l'immeuble si vous êtes en logement collectif.
- > Mettez-vous en sécurité.

## MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année le monoxyde de carbone fait des victimes. Soyez vigilants ! Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très toxique qui prend la place de l'oxygène dans le sang.



### POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS, DES GESTES SIMPLES EXISTENT

- Aérez les pièces tous les jours, même lorsqu'il fait froid,
- Maintenez les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne bouchez pas les entrées d'air,
- N'utilisez pas de réchaud d'appoint au gaz ou de chauffage à pétrole.
- N'utilisez pas de gazinières, braseros, ou de barbecues pour vous chauffer.

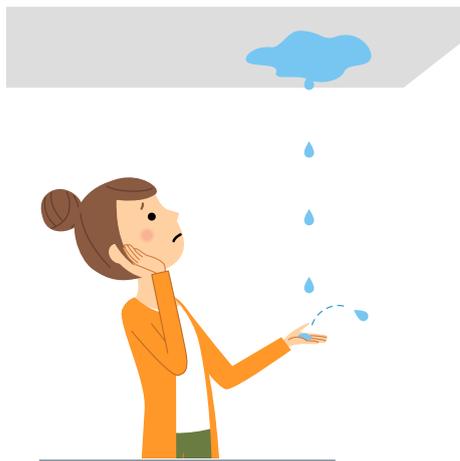
### EN CAS DE DOUTE...

▼  
Aérez immédiatement  
les locaux en ouvrant portes  
et fenêtres

▼  
Appelez les secours :  
18 pour les pompiers  
ou 15 pour le SAMU

▼  
Faites évacuer les locaux

## INONDATIONS



### COMMENT RÉAGIR LORS D'UN DÉGÂT DES EAUX ?

En cas de dégât des eaux dans le logement que vous occupez, plusieurs réflexes sont à adopter rapidement pour stopper l'écoulement et protéger vos biens :

#### > Localiser la cause du sinistre

Observez vos installations, canalisations et appareils afin de savoir d'où provient le sinistre.

#### > Couper l'alimentation d'eau

Coupez l'alimentation d'eau du logement et cessez d'utiliser les éventuels équipements/appareils concernés. Si la source du sinistre est située chez le voisin ou dans les parties communes, il faut contacter votre voisin ou la votre agence SEMCODA.

#### > Contacter votre agence SEMCODA et votre assurance

#### > Prendre des photos du sinistre

À l'aide d'un appareil photo ou d'un smartphone, prenez des photos du sinistre. Elles devront ensuite être transmises à votre assureur au moment de la déclaration.